

- ⊕ Assemblée générale de l'ACM – 26 juin : appel de candidatures
- ⊕ Dossier de l'équité salariale : Suivi
- ⊕ Adoption du règlement national déterminant les conditions de travail du personnel cadre
- ⊕ Avis de l'ACM sur divers dossiers
- ⊕ Participation de l'ACM aux travaux concernant la *Commission scolaire nouvelle*

⊕ Assemblée générale régulière de l'ACM – 26 juin : appel de candidatures

Vous recevrez incessamment un avis de convocation pour une assemblée générale régulière de l'ACM, qui se déroulera le 26 juin 2012, 17h, à la salle laure Gaudreault, au 5^{ème} étage du 3737 est rue Sherbrooke. Outre un bilan des différentes activités de votre exécutif qui vous sera présenté, vous aurez l'occasion d'élire les membres qui auront soumis leur candidature pour l'un des quatre postes devant être renouvelés à notre exécutif, en toute conformité avec nos statuts et règlements.

Les postes à pourvoir sont les suivants :

- Vice-présidence aux relations professionnelles (poste vacant)
- Vice-présidence au développement professionnel (poste occupé par Mme Claire Pelletier)
- Secrétaire (poste occupé par Mme Tonia Di Guglielmo)
- Conseiller (poste occupé par M. François Perrier)

Vous sera, par la même occasion, envoyé le formulaire de mise en candidature requis, que vous devrez compléter et transmettre à Mme Tonia Di Guglielmo, selon les indications qui vous seront transmises, au plus tard le 22 juin, 17h.

Il est extrêmement important, en ces temps de grands remous à la CSDM, que vous puissiez compter sur un exécutif complet et fort, de façon à ce qu'il puisse représenter vos intérêts le plus efficacement possible. Nous comptons donc sur vos candidatures.

Pour plus d'information sur les postes à pourvoir et sur les rôles et responsabilités des officiers de l'exécutif, vous pouvez vous adresser à notre secrétaire administratif, M. Yvon Caty (catyy@csgdm.qc.ca) ou à l'un des membres de l'exécutif actuel, à savoir :

- ⊕ Président: Daniel Martin (martind@csgdm.qc.ca)
- ⊕ Vice-présidente au développement professionnel) : Claire Pelletier (pelletiercl@csgdm.qc.ca)
- ⊕ Trésorière : Ginette Allie (allieg@csgdm.qc.ca)
- ⊕ Secrétaire : Tonia Di Guglielmo (didugt@csgdm.qc.ca)
- ⊕ Conseillère: Julie Belhumeur (belhumeurj@csgdm.qc.ca)
- ⊕ Conseiller : François Perrier (perrierf@csgdm.qc.ca)
- ⊕ Conseillère : Anne Poirier (poiriera@csgdm.qc.ca)

Nous espérons votre participation en grand nombre à cette assemblée.

⊕ **Dossier de l'équité salariale : Suivi**

Voilà un dossier qui, pour le moins, s'éternise...

Après avoir décrété un délai supplémentaire de 6 mois pour la finalisation du dossier de l'équité salariale pour les cadres de l'éducation, nous avons appris récemment que le Secrétariat du Conseil du trésor a décidé de mettre fin au processus de conciliation le 27 avril dernier et a demandé à la Commission de l'équité salariale de référer le dossier à un enquêteur. Le service de conciliation a demandé au service des enquêtes de prioriser le dossier.

Donc, la patience est de mise pour tous les membres directement concernés par ce dossier et ce qu'il en adviendra. M. Yvon Caty, responsable de ce dossier pour l'ACM, suit la situation de près et nous tiendra au courant.

⊕ **Adoption du règlement national déterminant les conditions de travail du personnel cadre**

Après quelques années de travaux et toutes les péripéties dont nous vous avons fait part, un nouveau Règlement déterminant les conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal est entré en vigueur le 6 juin dernier. Ce nouveau règlement national ne comporte pas de surprises, puisque tous les ajustements mineurs aux conditions de travail qu'il entérine avaient déjà été annoncés. Néanmoins, nous joignons à l'envoi du communiqué la lettre transmises aux directions

générales des commissions scolaires par la Direction générale des relations de travail du MELS, laquelle résume les principales modifications. Également, vous trouverez sur le site Web de l'ACM un document synthèse faisant état de l'ensemble des modifications.

Comme suite à ce dossier, la Direction générale des relations de travail du MÉLS (DGRT) nous informe qu'elle souhaite porter un examen plus attentif sur les écarts salariaux entre les postes professionnels et les postes de gestion, dans certaines situations. Sans dire qu'il s'agit d'une franche ouverture à revoir les échelles salariales, il faut tout de même saluer l'ouverture. Plus de détails sur cette demande de la DGRT vous seront transmis à l'assemblée générale. Également, votre collaboration sera sollicitée afin que nous puissions définir la réponse de l'ACM à cette demande.

⊕ **Avis de l'ACM sur divers dossiers**

Depuis la fin mars dernier, l'ACM a été sollicitée à plusieurs reprises afin d'émettre son avis sur différents sujets, nommément les suivants :

- La planification stratégique 2012-2015 de la CSDM
- Le projet de règles budgétaires 2012-2015 du MÉLS
- Le plan des effectifs 2012-2013 de la CSDM

Ces avis sont maintenant disponibles sur le site Web de l'ACM. Vous constaterez à la lecture de ces documents une trame commune, à savoir l'urgence d'une action concertée pour le redressement de la situation budgétaire de la CSDM ainsi que l'importance de faire valoir que toute coupure au sein de l'appareil administratif ne peut que mener à un déficit de service pour les écoles.

⊕ **Participation de l'ACM aux travaux concernant la *Commission scolaire nouvelle***

En lien direct avec le point précédent, l'ACM s'est montrée particulièrement active et impliquée dans les travaux qui concernent la Commission scolaire nouvelle. Rappelons que ces travaux s'articulent autour de deux impératifs de l'employeur: redresser les finances de la CSDM et revoir la structure de soutien à la pédagogie.

Nous avons profité, ces derniers mois, de notre position privilégiée au sein de l'appareil administratif de la CSDM afin de développer des points de vue qui se collent sur les intérêts de nos membres. Nous avons aussi, en raison de notre petite taille et de notre champ d'action se limitant exclusivement à la CSDM, eu la possibilité de prendre action rapidement dans la

conduite des dossiers qui nous incombait. À ces égards, je tiens à remercier tous les membres que nous avons pu consulter ponctuellement afin de préparer nos interventions auprès de l'employeur.

La position que nous avons maintenue jusqu'à maintenant s'arrime à ces points d'ancrage :

- En tant que gestionnaires responsables, nous avons le devoir de confronter la situation budgétaire de la CSDM sans délai;
- L'intérêt des membres de l'ACM commande que le pilotage des changements se fasse en toute collégialité avec nos associations sœurs, nommément l'ACSQ et l'AMDES, considérant la complémentarité des rôles de tous les gestionnaires au sein de la CSDM;
- Le pilotage des changements qui s'annoncent aux structures et aux procédures de gestion à la CSDM ne doit pas se faire en vase clos, les gestionnaires des services ciblés par les changements, notamment les réseaux, devant être partie prenante de ce pilotage, en toute reconnaissance de leur expérience et de leur expertise;
- Les compressions à venir (car il y en aura, inéluctablement) ne peuvent concerner exclusivement que l'appareil administratif de la CSDM.

Sur ce dernier point, il importe de préciser que certaines orientations, notamment ministérielles, portent à croire que les compressions dites administratives soient sans impact sur les services aux établissements et, par extension, sur la qualité de l'encadrement scolaire de nos élèves; comme si les activités de l'administration des commissions scolaires n'étaient que des opérations facultatives, un luxe dont on pouvait se départir sans conséquence... Nous savons tous qu'il n'en est rien : soit, la recherche d'efficacité à laquelle nous participons pourra mener à des économies de système; toutefois, notre travail est nécessaire et participe activement à la mission.

Sur cette base essentielle, nous avons insisté depuis le début des travaux sur l'importance que ceux-ci réunissent toutes les parties impliquées : le *politique*, le *central* et le *local*. Les sacrifices et les choix difficiles que nous devons faire seront alors, nous l'espérons, définis en toute connaissance des rôles des uns et des autres, de même que toutes les parties devront contribuer concrètement au redressement.

Au nom des membres de votre Conseil exécutif

Daniel Martin,
président